

R. Aux Postes du Roi, et aux Seigneuries de Mille Vache et de Mingan, et tout le long de cette Côte du Nord, l'on pourroit y établir tel que j'ai toujours compris des pêches très avantageuses, et un grand nombre de vaisseaux Américains y sont annuellement employés à faire la pêche en contravention au Traité de Jay.

Q. S'élève-t-il quelque inconvénient au commerce de poisson, en souffrant les Américains faire la pêche en contravention au Traité?

R. Très certainement, les Messieurs qui ont affermé les Postes du Roi se sont très souvent plaint de cet abus ; un vaisseau armé devroit y être stationné à l'effet de protéger le commerce et mettre à exécution les articles de ce traité, vû que les Américains se mêlent, et font tort à notre commerce dans cet endroit.

Q. A votre connoissance est-il importé dans ce pays une grande quantité de poisson de Labrador, et autres endroits hors de cette Province pour être ensuite exporté ?

R. Oui, il y a plusieurs vaisseaux équipés dans ce port pour Labrador et autres endroits, et qui retournent à cette place avec le poisson qu'ils ont pris pour être ensuite exporté.

Q. Quels sont les honoraires payés à la Douane sur le Commerce Côtier ?

R. Cela dépend si le vaisseau doit sortir de la Province ou non, un vaisseau qui obtient son acquit pour aucun port dans les limites de la Province ne paye que de foibles honoraires, mais si le même vaisseau obtient son acquit pour aucun port hors de la Province, tel que Labrador, Terre-Neuve, ou aucun autre endroit, les honoraires se montent à environ huit à neuf Louis, et en raison des forts honoraires payés par les petites barques qui font plusieurs voyages dans le cours de la saison, ces honoraires payés aux officiers de la Douane se montent à beaucoup plus sur cette espèce de barques, que sur les gros vaisseaux qui ne font qu'un seul ou deux voyages : ceci ayant été représenté au principaux Officiers de la Douane à Québec ils consentirent de déduire une moitié des honoraires ordinairement payés, en faveur d'un vaisseau qui étoit consigné à notre maison, et même de charger moins, si toute fois le vaisseau n'étoit pas en état de payer, mon opinion est que les forts honoraires exigés sur des petits vaisseaux est un rabais considérable sur notre commerce côtier.

Q. Est-il importé aucun poisson dans cette Province de Terre-Neuve et autres Colonies Britanniques, qui soit ensuite exporté et de quelles Colonies ?

R. Le poisson qui est apporté de Terre-Neuve, Miramichi, et quelquefois même d'Halifax est en général ré-exporté.

Mr. James McTavish a ensuite comparu devant votre Comité.

Q. Connoissez-vous la partie basse du Comté de Northumberland ?

R. Je ne connois simplement que la côte Nord du Fleuve Saint Laurent, à prendre de la Rivière Saguenay jusqu'à Labrador.

Q. Y a-t-il des pêches établies le long de cette côte, et de quelle espèce ?